



Multirisque immeuble à usage d'habitation



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Multirisque immeuble à usage d'habitation

Un contrat complet avec des garanties adaptables aux spécificités de l'immeuble.

L'offre d'Axeria apporte une solution d'assurance pour les immeubles à usage d'habitation, comprenant jusqu'à 25% de commerces ou bureaux.

Syndicat de copropriété - syndic bénévole - propriétaire SCI
propriétaire en nom propre - association syndicale libre

Notre cible : immeuble dont la superficie est $\geq 1\ 000\text{ m}^2$

Une offre complète comprenant des garanties de base telles que l'incendie et le vol, mais aussi des garanties étendues notamment :

- o **Dégât des liquides** : eau de ruissellement, débordement et refoulement des égouts, toutes les infiltrations accidentelles
- o **Accident électrique** : dommages causés aux appareils électriques et électroniques, aux canalisations électriques à usage collectif
- o **Bris de machine** : en cas de destruction ou détérioration des machines et installations techniques : ascenseurs, pompes de relevage
- o Dommages causés en cours de déménagement

Différents niveaux de franchise pour ajuster le tarif :

- o Sans franchise / 500€ / 1 000€ / 1 500€

5 options disponibles (ci-contre) pour compléter de manière optimale la couverture du risque.

Une gestion intégrale sur extranet

- o Un **extranet** intuitif et facile à utiliser
- o Une approche simplifiée permettant en quelques clics d'obtenir un devis
- o A votre main, possibilité de transformer le devis en contrat et d'éditer les conditions particulières en ligne
- o **Obtenez et éditez** vous-même le relevé de sinistralité et les attestations d'assurance, y compris celles destinées aux réunions des assemblées générales

Etude sur mesure

Une approche globale par notre service de souscription pour la reprise d'un parc immobilier avec des conditions avantageuses.

● Focus sur les options

Volet tous risques sauf

- o Pour les périls non dénommés, y compris l'effondrement (3 niveaux de capital au choix)

Honoraires de syndic

- o Suite à un sinistre garanti, permet le remboursement des honoraires de syndic

Aménagements extérieurs, arbres et plantations

- o Afin de garantir les biens extérieurs de la copropriété, y compris en cas de vandalisme : piscine, tennis, portail, digicode, aire de jeux d'enfants

Protection Juridique

- o Pour tous les litiges relatifs à l'immeuble assuré, y compris avec l'administration, ou ceux menant aux Prud'hommes

Tous risques panneaux photovoltaïques et solaires garantissant :

- o Le **bris**
- o La **perte de recettes** suite à sinistre garanti
- o La **responsabilité civile**, notamment vis-à-vis du fournisseur d'électricité

● Comment indemnisons-nous ?

Immobilier

- o Valeur de reconstruction au prix du neuf au jour du sinistre ; la dépréciation du bien est garantie sans pouvoir dépasser 25 % de la valeur de reconstruction

Mobilier

- o Valeur de remplacement au jour du sinistre, vétusté déduite

Bris de glace

- o Valeur à neuf au jour du sinistre

Bris de machine

- o Valeur à neuf si le sinistre survient dans l'année suivant la mise en service

Tous risques panneaux photovoltaïques et solaires

- o Valeur à neuf si le sinistre survient dans les 3 années suivant la mise en service.



✕ Osez entreprendre, nous assurons le reste.

Axeria
27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 Lyon Cedex 03
Tél. 04 27 46 14 00 - www.axeria.fr - axeria@axeria.fr

Axeria iard - S.A. au capital de 38 000 000 € - RCS Lyon 352 893 200 - Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75 436 PARIS CEDEX 09